



CANTON AUNIS FOOTBALL CLUB

CHARTRE DU CLUB

Les dirigeants, les éducateurs, les joueurs, les arbitres et les parents du CAFC se doivent :

- ✓ De connaître, d'appliquer et de respecter le règlement intérieur du club constitué des présentes Chartres, lesquelles sont affichées au sein du club,
- ✓ De respecter les arbitres, les adversaires, les joueurs, les responsables techniques, les parents et les dirigeants,
- ✓ De participer au maximum à la vie du club,
- ✓ De respecter le matériel pédagogique, les locaux du club ainsi que les structures sportives mises à sa disposition (vestiaires, terrains).

Le dirigeant se doit :

- ✓ D'être licencié et à jour de sa cotisation.
- ✓ D'accepter sa mission et son rôle de dirigeant.
- ✓ D'être partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club.
- ✓ De faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.
- ✓ De contribuer au bon fonctionnement du club en organisant et/ou en participant aux manifestations diverses organisées par le club.

L'éducateur se doit :

- ✓ D'être licencié et à jour de sa cotisation.
- ✓ De veiller à la préparation et à la pratique du « football » dans toutes ses composantes : préparation physique et athlétique, formation et entraînement techniques et tactiques, éducation morale et sociale du joueur, formation et direction des équipes, organisation de l'entraînement, etc....
- ✓ De par ses compétences techniques et ses qualités humaines, de prendre toutes décisions en matière de choix technique, tactique, notamment pour la composition de l'équipe qu'il entraîne.
- ✓ De limiter son autorité au seul domaine sportif sous couvert de l'Entraîneur Principal et du Responsable Technique.

- ✓ D'en référer suffisamment tôt à l'Entraîneur Principal ou au Responsable Technique, pour toutes décisions susceptibles d'entraîner une conséquence extra sportive (dépenses financières, responsabilités particulières, organisation du club house...).
 - ✓ De servir d'exemple et de veiller à la bonne tenue des joueurs aussi bien sur et en dehors du terrain.
 - ✓ D'informer et d'attendre l'aval de son Responsable Technique avant d'exécuter toutes initiatives et actions de manière définitive.
 - ✓ D'en référer suffisamment tôt à l'Entraîneur Principal, puis Responsable Technique, pour toutes décisions susceptibles d'entraîner une conséquence extra sportive (dépenses financières, repas d'équipe, engagement dans un tournoi, organisation d'un match amical, utilisation du club house ou quelque manifestation).
 - ✓ De participer aux réunions « d'éducateurs » proposées par le Responsable Technique.
 - ✓ De prévenir l'Entraîneur Principal ou le Responsable Technique, ainsi que ses joueurs en cas :
 - D'indisponibilité,
 - D'annulation ou de déplacement d'une séance d'entraînement.
 - ✓ De veiller à ce que le matériel pédagogique (entraînement) et les équipements fournis pour les matchs soient rangés aux lieux définis en début de saison,
 - ✓ De s'informer du lieu précis et horaire des rencontres.
 - ✓ De contribuer au bon fonctionnement du club, en organisant et/ou en participant à des tournois et/ou aux manifestations diverses organisés par le club.
- Les Entraîneurs Principaux et le Responsable Technique sont désignés et choisis par le bureau.
 - Tous les autres éducateurs sont désignés par l'Entraîneur Principal et/ou le Responsable Technique, et en accord avec le bureau.

L'éducateur/entraîneur d'une équipe est le premier dépositaire des valeurs, des normes et du code interne qui caractérise le groupe. S'il veut être le plus crédible possible, il doit être le premier à avoir un comportement irréprochable.

Choisi par le président pour ses compétences techniques et ses aptitudes, l'éducateur/entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propre que possible ces derniers.

Un inventaire sera donc effectué plusieurs fois au cours de la saison.

Il est tenu également de fermer soigneusement tout ce qui a été ouvert (locaux, vestiaires, club house.....).

En tant qu'entraîneur/éducateur, il s'engage pour les enfants, les adultes et pour le club à :

- ✓ Ne pas hurler, critiquer au bord d'un terrain, mais à comprendre, aider, donner des solutions et être tolérant, avoir un discours d'encouragement.
- ✓ Ne pas critiquer le joueur devant le groupe mais avoir une discussion en tête à tête pour régler le problème.
- ✓ Ne pas se soucier des gestes de l'adversaire mais à sanctionner le mauvais comportement de ses joueurs.
- ✓ Refuser les formes de contestation et de tricherie.
- ✓ Ne pas critiquer les décisions de l'arbitre.
- ✓ Ne pas vouloir faire jouer et entraîner les enfants comme les adultes, mais à respecter leur jeune âge.
- ✓ Ne pas vouloir gagner à n'importe quel prix, mais rester avant tout un formateur. Apprécier la victoire, mais aussi accepter la défaite avec objectivité.
- ✓ Ne pas laisser un enfant sur le banc de touche sur tout le temps du match.
- ✓ Etre pédagogique, ne plus s'acharner sur un joueur lors d'une défaite.
- ✓ Ne pas souligner ce qu'il ne faut pas faire mais expliquer pourquoi il ne faut pas le faire, utiliser la pensée positive.
- ✓ Toutes les équipes ont droit à la même qualité d'entraînement, il n'y a pas que l'équipe 1 qui compte.
- ✓ Respecter les adversaires, les partenaires, les arbitres, les autres éducateurs, les dirigeants.....
- ✓ Etre un exemple de sportivité, après le match et quel que soit le résultat, on sert la main à tout le monde.
- ✓ Ne pas hésiter à sortir un joueur, même très bon, si c'est un élément perturbateur.
- ✓ Garantir l'éthique et l'équité sportive.

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans le respect des règles élémentaires de la vie sportive et associative.

L'esprit d'équipe et la convivialité engendrée permettront ainsi d'aboutir à un « esprit club ».

Le joueur se doit :

- ✓ D'être infallible dans mon langage, mes actes.
- ✓ De se mettre à jour de sa cotisation dans un délai raisonnable (1 à 4 semaines).
- ✓ De se tenir au courant des convocations (c'est au joueur de téléphoner à l'entraîneur et non l'inverse).
- ✓ De respecter les horaires fixés par son éducateur pour les entraînements et matches.
- ✓ De prévenir l'entraîneur le plus rapidement possible en cas d'absence ou d'empêchement.
- ✓ De respecter et d'accepter les décisions prises par les éducateurs et dirigeants.
- ✓ De respecter les arbitres, adversaires, coéquipiers et dirigeants.
- ✓ De participer au maximum à la vie de l'association.
- ✓ De rester humble en se remettant en cause perpétuellement, en restant lucide et objectif.
- ✓ De respecter le matériel pédagogique, les locaux du club, ainsi que les structures sportives mises à sa disposition.
- ✓ De participer aux entraînements et aux compétitions.
- ✓ D'accepter d'évoluer dans l'équipe pour laquelle il sera convoqué sans se préoccuper du niveau de celle-ci.
- ✓ D'accepter, dans l'intérêt du club, d'évoluer (selon le cas) ponctuellement ou durablement dans une catégorie supérieure à la sienne.

En inscrivant votre enfant au club, vous devez prendre connaissance du règlement intérieur, le respecter et le faire respecter à votre enfant.

L'épanouissement des enfants passe par l'implication des parents au sein du club et par les bonnes relations que vous établirez envers le club et l'éducateur de votre enfant.

Le parent du joueur se doit :

- ✓ De se mettre à jour de la cotisation et de la visite médicale de son enfant dans un délai raisonnable (1 à 4 semaines), sous peine d'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant des terrains (problèmes de responsabilités et d'assurance).
- ✓ De confier l'éducation sportive de son enfant aux éducateurs désignés par le club.
- ✓ De n'intervenir en aucune façon lors des entraînements et des matchs sur des orientations techniques et/ou tactique fournies par l'éducateur.
- ✓ En cas de désaccord d'ordre sportif, rencontrer l'éducateur en dehors des séances d'entraînements et des matchs ou d'en référer au responsable technique.
- ✓ D'accompagner son enfant sur les lieux d'entraînements et des matchs.
- ✓ De s'assurer, avant de quitter son enfant, que l'éducateur est bien présent.
- ✓ De respecter les horaires et les lieux des rendez-vous fixés par l'éducateur.
- ✓ De prévenir ou de faire prévenir (par son enfant) l'éducateur en cas d'absence ou de retard.
- ✓ D'inviter son enfant à ne pas quitter l'enceinte du stade en cas de retard de votre part lors de la récupération.
- ✓ D'encourager et de reconforter les enfants en cas de défaite (c'est une étape nécessaire à la réussite).
- ✓ D'accompagner le plus souvent possible, l'équipe lors des déplacements extérieurs.
- ✓ De ne pas se rendre directement sur les lieux des rencontres lors des déplacements extérieurs (sauf accord express de l'éducateur) et d'assurer le transport, si nécessaire, des autres joueurs de l'équipe.
- ✓ De fournir à l'enfant un sac de sport complet, ainsi que le nécessaire de douche et de rechange.
- ✓ En dehors des horaires des entraînements et matchs fixés par les éducateurs, le club décline toute responsabilité.

« Fait à Surgères, le 24 Avril 2018 »

Signature du Joueur / du parent
De l'éducateur / entraîneur

Signature de la présidence